

et ont entrepris de se faire justice eux-mêmes. C'est évidemment là un état de choses qu'aucun gouvernement ne peut tolérer, et il faut de toute nécessité que la majesté de la loi soit affirmée et protégée. Malheureusement la sang a déjà coulé dans un engagement entre les insurgés et la force publique, et nos gouvernants ont dû appeler sous les armes un certain nombre d'hommes dans les différentes parties de la Puissance. Tous ont répondu à cet appel avec un empressement admirable, montrant que l'ancien courage des Canadiens n'est pas éteint chez notre peuple.

Nous avons, Nos Chers Frères, la douce confiance que, si quelques-uns de nos diocésains sont requis d'aider à la défense du pays, chacun d'eux fera noblement son devoir, et comprendra que c'est pour lui une obligation d'accomplir intrépidement sa part. Mais, d'un autre côté, ceux qui pourront ainsi être appelés en service actif, ne doivent pas oublier qu'ils seront peut-être souvent exposés à de grands dangers, et par conséquent qu'il leur faudra mener une conduite bien chrétienne et régulière, afin d'être toujours prêts à tout accident, même à la mort. La prière fervente, l'obéissance aux chefs, l'observance de la discipline militaire, la réserve dans les paroles, la sobriété, des mœurs pures, voilà les principales choses que Nous croyons devoir leur recommander de la part de Dieu.

Espérons néanmoins, Nos Chers Frères, que le Seigneur tout bon et tout miséricordieux va diriger